



**MUSIQUES ET SCÈNE**  
L'ÉCOLE DES MUSIQUES ACTUELLES DE CHARLY  
CENTRE CULTUREL FERNAND PINAL  
38 PLACE DELAHAYE - CHARLY SUR MARNE  
03.23.82.00.26 - WWW.MUSIQUESETSCENE.FR

# DOSSIER D'INSCRIPTION

## Année 2019-2020

à transmettre au professeur avant fin octobre

### RESPONSABLE LÉGAL *à remplir si l'élève est mineur*

Civilité : ..... Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

### RESPONSABLE LÉGAL 2 *optionnel*

Civilité : ..... Nom : ..... Prénom : .....

### ÉLÈVE

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse (si différente) : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Date de naissance : ...../...../..... Lieu de naissance : .....

Niveau scolaire : ..... Etablissement scolaire : .....

Niveau musical / instrumental : .....

Musicien dans l'entourage familial - Précisez svp : .....

Possède déjà son propre instrument de musique  Intéressé par la location d'un instrument via l'école de musique

### COORDONNÉES DE CONTACT

	ÉLÈVE	RESPONSABLE LÉGAL 1	RESPONSABLE LÉGAL 2
Téléphone fixe			
Téléphone portable			
Adresse email			
Profession			

## COURS D'INSTRUMENT

- accordéon** avec Sofi DUSSART
- basse électrique** avec Gabriel AFONSO
- batterie** avec Guillaume GOSSELIN
- chant** avec Gabriel AFONSO
- clarinette** avec Ricardo JACOBSON
- flûte traversière** avec Ricardo JACOBSON
- guitare** avec Gabriel AFONSO
- guitare jazz** avec Cliff LISETTE
- piano & claviers** avec Sofi DUSSART
- saxophone** avec Ricardo JACOBSON
- trompette** avec Xavier MATHIAUD

## COURS D'ENSEMBLE \*

- atelier collectif d'**Éveil Musical** (4 - 7 ans)
- atelier collectif de **Formation Musicale** (dès 8 ans)
- atelier de groupe "**pop & rock**"
- atelier de groupe "**jazz & improvisation**"

\* NB: les ateliers sont ouverts sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits et les cours collectif sous réserve de la validation du professeur (groupes par niveaux, concordance des disponibilités, etc). L'inscription à un atelier de groupe nécessite au moins une année de pratique de l'instrument et d'être disponible en soirée.

## FORMULE DE COURS D'INSTRUMENT

- cours hebdomadaires de 30 minutes
- cours hebdomadaires de 45 minutes
- cours hebdomadaires de 60 minutes
- individuel     collectif \*

## DISPONIBILITÉS POUR ATELIER

*cocher les créneaux envisageables (soir = env. 18/20h)*

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> lundi soir     | <input type="checkbox"/> mercredi soir |
| <input type="checkbox"/> mardi soir     | <input type="checkbox"/> jeudi soir    |
| <input type="checkbox"/> mercredi matin | <input type="checkbox"/> vendredi soir |

<b>MONTANT TOTAL:</b>		<b>NOMBRE DE CHÈQUES:</b>		<b>MONTANTS :</b>	
-----------------------	--	---------------------------	--	-------------------	--

*NB: se référer au document "Conditions d'inscriptions" pour connaître les tarifs 2019-2020 et moyens de paiement (en 1, 3 ou 9 versements)*

- Je ne souhaite pas être informé(e) par email de l'actualité et des activités de l'école  
(annonces des soirées concerts, jam-sessions, stages, invitations aux réunions publiques, etc - environ 1 email par trimestre)

## DROIT À L'IMAGE

L'école peut être sollicitée par la presse locale dans le cadre de la réalisation de reportages sur les activités de l'école. Par ailleurs, le site internet de l'association est susceptible de présenter des photographies ou des films illustrant l'activité musicale des élèves de l'école de musique. L'équipe pédagogique étant attentive au respect des règles en vigueur, votre autorisation est nécessaire pour le droit à l'image.

- J'autorise l'utilisation et la diffusion de photographies ou vidéos
- Je n'autorise pas

## DÉCHARGE PARENTALE

Je soussigné(e) : .....

responsable légal(e) de : .....

- autorise l'école de musique associative « Musiques & Scène » à prendre toute mesure d'urgence en cas d'accident
- m'engage à avertir le professeur dans les plus brefs délais en cas d'absence de l'élève
- atteste avoir pris connaissance et accepter les dispositions indiquées sur l'ensemble des documents joints

Date et signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)



**MUSIQUES ET SCÈNE**  
L'ÉCOLE DES MUSIQUES ACTUELLES DE CHARLY  
CENTRE CULTUREL FERNAND PINAL  
38 PLACE DELAHAYE - CHARLY SUR MARNE  
03.23.82.00.26 - WWW.MUSIQUESETSCENE.FR

# PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE

## Année 2019-2020

### MUSIQUES & SCÈNE EN BREF

Faisant partie depuis plus de 30 ans du paysage culturel du canton de Charly-sur-Marne, l'école de musique associative *Musiques et Scène* favorise l'accès à la musique pour tous à travers une pédagogie moderne adaptée aux musiques actuelles. L'école se veut être un lieu de découverte, d'ouverture et de rencontres, d'apprentissage de technique et d'expériences artistiques visant l'épanouissement de la personnalité de chacun à travers la pratique musicale. Y sont proposés des cours individuels et collectifs de nombreux instruments : piano, guitare, batterie, saxophone, basse, accordéon, flûte traversière, trompette, clarinette... dispensés par une équipe pédagogique composée de professeurs et intervenants professionnels et diplômés.

### PRATIQUE COLLECTIVE

Car la pratique collective est bien sûr indispensable à l'apprentissage de la musique, l'école propose également plusieurs ateliers collectifs de différents genres musicaux, dont le but est de travailler le jeu en groupe, de mettre en place un répertoire et de se produire sur scène lors des différents concerts des élèves organisés durant l'année. Les élèves inscrits uniquement en cours d'instruments ne sont pas en reste puisqu'ils sont également amenés à travailler des morceaux communs, d'abord en cours individuels avec leur professeur puis de manière collective à partir du 3e trimestre au travers de répétitions inter-classes réunissant plusieurs instruments, en vue du concert de fin d'année qui aura lieu le dimanche 14 juin 2020.

### FORMATION MUSICALE

La formation musicale, autrefois appelée "solfège", est la base de la formation instrumentale. Elle est destinée à apporter à l'élève les notions théoriques et moyens techniques qui lui permettront la lecture d'une partition et la compréhension du langage musical. Dénominateur commun de l'apprentissage de tout instrument de musique, elle favorise la transversalité des disciplines enseignées et d'établir un lien entre théorie et pratique musicale.

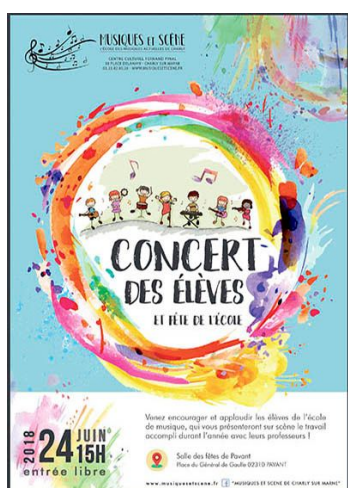
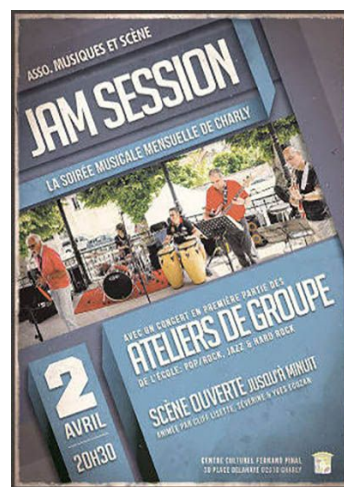
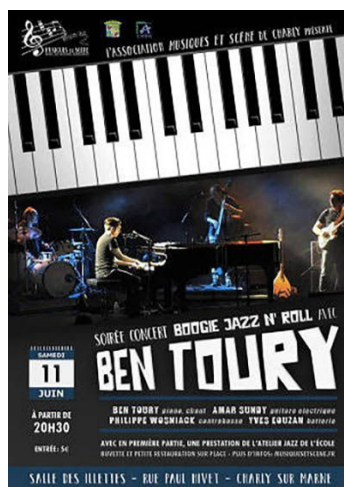
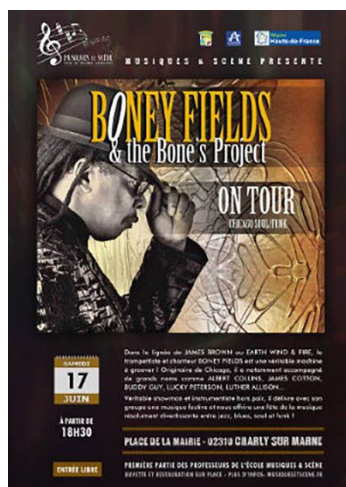
Tous les cours d'instrument comportent un minimum d'études théoriques, nécessaires à la progression instrumentale. Malgré qu'ils ne soient pas obligatoires, il est cependant vivement recommandé d'inscrire son enfant débutant la musique à l'un des ateliers optionnels proposés par l'école :

- **l'Éveil Musical** : abordant la musique de manière ludique dans le but d'éveiller chez les enfants entre 4 et 7 ans la curiosité sonore, développer l'écoute, l'oreille musicale et le sens du rythme au travers de jeux musicaux, corpo-rythmes, petites percussions et instruments, chant..
- la **Formation Musicale** : ateliers en petits groupes par niveaux à partir de 8 ans englobant tous les aspects fondamentaux de la musique et dont le but est d'apporter ouverture et autonomie à l'apprenti musicien, dans une démarche oreille-réalisation-théorie (*j'écoute, je reproduis, je codifie*) : écoute active, travail de l'oreille et du rythme, lecture de partitions, bases de l'harmonie, culture musicale...

## UNE SCÈNE LOCALE

En tant qu'actrice de la vie culturelle locale, l'association *Musiques & Scène* propose un rendez-vous régulier pour tous les musiciens - élèves ou non - et amateurs de musique live, avec des soirées gratuites *concert / scène ouverte* organisées par une équipe de bénévoles de l'Association et qui ont lieu dans la salle de l'Alliance Musicale du Centre culturel Fernand Pinal, place Delahaye à Charly-sur-Marne.

L'association organise également d'autres événements durant l'année, comme des spectacles et concerts de musiciens et groupes professionnels : festival musical en juin 2019 avec NATCHEZ, EL BESO DE LA VIDA et JAZZ 4, soirée bretonne et fest-noz en mai 2018 à la Salle des Sports de Charly avec les groupes SONERIEN DU et KERMEG, fête de la musique aux accents funk en 2017 avec le groupe BONEY FIELDS & THE BONE'S PROJECT, soirée Boogie & Blues en juin 2016 avec BEN TOURY CORPORATION, master-classe et concert jazz-fusion du guitariste YANNICK ROBERT en 2014, une soirée DÉCOUVERTE DU JAZZ en 2013..



## LOCATION D'INSTRUMENT ET MATÉRIEL

L'association propose également le prêt d'instruments de musique aux nouveaux élèves ne possédant pas encore le leur (guitare, batterie, flûte, saxophone, clarinette, basse...), ainsi que la location "clé-en-main" de matériel de sonorisation pour tout type d'événements : concerts et spectacles, conférences et discours, fêtes et mariages.. incluant la présence de techniciens pour l'installation et l'utilisation du matériel.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail : [contact@musiquesetscene.fr](mailto:contact@musiquesetscene.fr)

# CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

## TARIFS *année 2019-2020 / 32 semaines*

Cours individuels d'instrument	30 minutes	425 €
	45 minutes	625 €
	60 minutes	745 €
Cours collectifs d'instrument	30 minutes	275 €
	45 minutes	325 €
Ateliers de groupe (1h30 / sem)		250 €
Formation musical (1h / sem)	dès 8 ans	170 €
Eveil musical (1h / sem)	de 4 à 7 ans	130 €

### Le règlement de l'année peut s'effectuer :

- en totalité par chèque bancaire, encaissé au mois d'octobre
- de manière trimestrielle avec 3 chèques bancaires, encaissés les 15 octobre, 15 janvier et 15 avril
- de manière mensuelle (d'octobre à juin) avec 9 chèques ou par prélèvement/virement bancaire automatique

Merci de préciser sur la fiche d'inscription le montant total réglé par élève, ainsi que le nombre et montants des chèques. Les chèques bancaires doivent être endossés à l'ordre de "Musiques et Scène".

Pour un règlement par prélèvement automatique, merci de prendre contact avec l'administration à [contact@musiquesetscene.fr](mailto:contact@musiquesetscene.fr)

## INSCRIPTIONS

Ce dossier d'inscription est disponible sur le site internet de l'école de musique à l'adresse <http://inscription.musiquesetscene.fr>, sur les stands d'informations des différents forums associatifs auxquels participe *Musiques & Scène* au mois de septembre, ainsi que directement par l'intermédiaire d'un professeur.

Une inscription à l'école de musique n'est effective qu'à la réception de ce dossier d'inscription complet et accompagné du règlement pour l'année (totalité des chèques en cas de paiement en plusieurs fois). Si le dossier n'est pas parvenu à l'école avant début novembre, le professeur se réserve le droit de refuser l'élève en cours.

Les demandes d'inscription en cours d'année scolaire sont étudiées dans la mesure des places disponibles et un tarif ne correspond qu'aux trimestres entamés *pro rata temporis* est alors proposé.

Au début du mois de juin, avant que l'année ne se termine, une fiche de pré-inscription est remise à l'élève lui permettant de réserver sans engagement une place pour l'année suivante en y exprimant d'éventuelles préférences horaires. Pour permettre une ré-inscription prioritaire, cette fiche est à transmettre au professeur ou à l'administration au plus tard le jour du concert de fin d'année, soit le 14 juin 2020. Passé ce délai, les ré-inscriptions seront mises sur liste d'attente (par classe d'instrument) et ne pourront être prises en compte qu'à partir de l'ouverture des inscriptions au mois de septembre de l'année suivante.

Toute inscription est un engagement pour l'année scolaire. Si l'élève est dans l'impossibilité de poursuivre le cursus, son désistement est à adresser par écrit (papier ou email), par l'élève, ou par son représentant légal s'il est mineur, à la direction de l'école de musique avant le début du trimestre suivant.

Seuls les abandons pour raison de force majeure (déménagement, maladie, décès, perte d'emploi...) pourront faire l'objet d'un examen par le Conseil d'Administration de l'Association qui statuera sur un éventuel remboursement. En toutes circonstances, tout trimestre commencé sera toutefois dû et ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

## **ANNÉE SCOLAIRE**

L'année comporte 32 semaines de cours, du lundi 16 septembre 2019 au dimanche 21 juin 2020.

Un planning de toutes les dates des séances est fourni à l'élève en début d'année. Sauf de manière exceptionnelle pour permettre des rattrapages, il n'y a pas cours pendant les vacances scolaires de la zone B ni aux jours fériés : lundi 11 novembre 2019, lundi 13 avril 2020, vendredi 1er mai 2020, vendredi 8 mai 2020, jeudi 21 mai 2020 et lundi 1er juin 2020.

## **LIEUX DES COURS**

Les locaux de l'école *Musiques Et Scène* sont installés au Centre culturel Fernand Pinal, situé au 38 place Delahaye, à Charly-sur-Marne. C'est ici que sont organisés la plupart des événements de l'association, dont les soirées concert/jam-session qui se déroulent chaque premier samedi du mois et sont à entrée libre.

Cependant, certains cours d'instruments, comme le saxophone, la clarinette ou encore la flûte, ainsi que les ateliers d'Éveil musical, ont lieu dans des locaux secondaires mis à disposition par la municipalité, dans la bâtiment de l'École Primaire de Charly-sur-Marne, située rue de l'École. L'entrée s'effectue par la porte jaune dans la cour, puis 1er étage à gauche.

## **COURS COLLECTIFS**

Les cours collectifs d'instruments ainsi que les ateliers de groupes sont ouverts sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits et d'une concordance de leurs niveaux et disponibilités. Il est conseillé de contacter le professeur concerné.

## **ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS**

Le parent accompagnant un enfant a la possibilité de patienter le temps du cours dans une salle d'attente ou dans la cour de l'école. Même s'il peut assister exceptionnellement à l'une des premières séances, il est préférable sur le plan pédagogique que l'élève assiste à son cours en autonomie.

De manière générale et par mesure de sécurité, il est demandé aux parents d'enfants mineurs :

- d'accompagner leurs jeunes enfants jusqu'à l'intérieur de l'établissement et de s'assurer de la présence du professeur
- de prendre toutes dispositions pour assurer le transport de leur(s) enfant(s) à l'aller et au retour aux horaires prévus, le professeur ne pouvant assurer la surveillance des jeunes élèves avant ou après le créneau horaire du cours. Les parents demeurent responsables des mineurs jusqu'à la prise en charge des élèves par le professeur pour la durée du cours.

## **ANNULATIONS DE COURS**

En cas d'impossibilité d'assister à un cours, merci de prévenir le professeur par téléphone/sms dans les plus brefs délais. Sauf sur présentation d'un certificat médical, le professeur n'est pas tenu de rattraper les cours qui ne sont pas effectués du fait de l'élève.

En cas d'absence du professeur non justifiée par un certificat médical / arrêt de travail, pourront être proposés plusieurs créneaux pendant les vacances scolaires. Ces séances, planifiées donc à l'avance, peuvent être reportées jusqu'à 48h avant ou faire l'objet d'un remboursement en fin d'année si le professeur ne peut les dispenser. Si l'élève n'assiste pas à un cours de rattrapage, ce dernier sera considéré comme effectué.